

Comité syndical du 13 novembre 2023

[DL 2023\\_11/08](#)

## **MARCHÉ SE2019-05 SURVEILLANCE DES ÉMISSIONS ISSUES DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX ET DES SITES DE VALORIZON - LOT N° 1 SURVEILLANCE DES EAUX - AVENANT N° 1 : INTRODUCTION DE PRIX NOUVEAUX**

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué **le 7 novembre 2023**, s'est réuni, salle de l'Hémicycle Hôtel du Département à AGEN, le **lundi 13 novembre à 10h**, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL 47** : Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

**VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION** : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS** : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

**SMICTOM LGB** : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5);

**FUMEL VALLÉE DU LOT** : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3);

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD** : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2);

**COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE** : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2);

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN** : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2);

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS** : Joël KLEIBER (1);

**COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC** : Ghislain GOZZERINO (1);

**Nombre de conseillers en exercice : 36**

**Présents** : Mmes FOUNAUD-VEYSSET, LAURENT et PRELLON, MM. BARJOU, BIASOTTO, BRUYÈRE, DERC, FLORIO, GIRARDI, GOZZERINO, LORENZELLI, PIN, ROSIER, ROSO, SEGALA, SOUBIRON, VERDELET (17)

**Représentés** : Mme ARMELLINI par M. VERDELET, M. BILIRIT par M. PIN, M. BOUSQUIER par M. BRUYERE, M. COLLADO par M. GIRARDI, Mme DUCOS par M. ROSO, Mme GONZATO-ROQUES par Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. KLEIBER par M. DERC, M. LAVILLE par M. ROSIER, M. PICCOLI par M. SEGALA, M. PONTTHOREAU par M. SOUBIRON, Mme TONIN par M. BIASOTTO (11)

Quorum atteint

**Secrétaire de séance** : M. Alain LORENZELLI

**Nombre de délégués présents : 17**

**Représentés : 11**

**TOTAL : 28**

Etaient également présents : Mmes Julie FARBOS, Muriel FIGUEIRA, Marie-Claude ARQUEY.

[DL 2023\\_11/08](#)

## **MARCHÉ SE2019-05 SURVEILLANCE DES ÉMISSIONS ISSUES DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX ET DES SITES DE VALORIZON - LOT N° 1 SURVEILLANCE DES EAUX - AVENANT N° 1 : INTRODUCTION DE PRIX NOUVEAUX**

Le lot n° 1 du marché SE2019-05 Surveillance des émissions issues des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux et des sites de ValOrizon a été attribué à la Société SGS et notifié le 13/09/2019, pour une durée de 60 mois, passé sous la forme d'un marché d'appel d'offres ouvert,

Considérant que dans le cadre de la prestation définie par le présent marché, une nouvelle obligation réglementaire est apparue avec la publication au JORF du 27/06/2023 de l'Arrêté du 20 juin 2023 relatif à l'analyse des substances per- et polyfluoroalkylées dans les rejets aqueux des installations classées pour la protection de l'environnement relevant du régime de l'autorisation (Voir arrêté ministériel joint à l'avenant).

En effet, l'arrêté ministériel stipule (Art. 1er. – I) que cette obligation réglementaire concerne notamment la rubrique 2760 de la nomenclature des installations classées (Installation de stockage de déchets non dangereux), rubrique dont relèvent plusieurs installations gérées par ValOrizon et concernées par le marché SE2019-05.

Compte tenu des délais indiqués par l'arrêté (Art. 4. – II.), ces nouvelles substances à analyser ont fait l'objet du rajout d'une ligne lors de la révision des prix de septembre 2023 (voir joint à l'avenant, le BPU révisé 2023 SE2019-05 – LOT1 : Ligne 84 : 20 PFAS + AOF = 310,00 €HT / unité : « 20 substances per- et polyfluoroalkylées + indice AOF (Fluor organique adsorbable) pour l'estimation de la quantité totale de substances PFAS présente, en équivalent fluorure, par l'utilisation de la méthode indiciaire par adsorption du fluor organique (AOF) » (Art.3. 1° et 2° de l'arrêté ministériel du 20 juin 2023),

Considérant que le BPU du marché SE2019-05 Lot 1 ne prévoyait pas cette donnée,

Considérant que ces modifications entraînent une augmentation de 3 861,96€ HT soit une incidence financière de 1,08 % par rapport au marché initial,

Il convient d'introduire un nouveau prix unitaire considérant cette nouvelle ligne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il est donc proposé de prendre un avenant n° 1 apportant des modifications au BPU s'avérant nécessaire à la bonne exécution du marché.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu le lot n° 1 du marché SE2019-05 Surveillance des émissions issues des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux et des sites de ValOrizon a été attribué à la Société SGS et notifié le 13/09/2019, pour une durée de 60 mois, passé sous la forme d'un marché d'appel d'offres ouvert,

Considérant la nouvelle obligation apparue avec la publication au JORF du 27/06/2023 de l'Arrêté du 20 juin 2023 relatif à l'analyse des substances per- et polyfluoroalkylées dans les rejets aqueux des installations classées pour la protection de l'environnement relevant du régime de l'autorisation

Il est donc proposé de prendre un avenant n° 1 apportant des modifications au BPU s'avérant nécessaire à la bonne exécution du marché.

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL, A L'UNANIMITÉ,**

- Article 1 **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 au marché SE2019-05 Surveillance des émissions issues des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux et des sites de ValOrizon portant introduction d'un prix nouveau au BPU,
- Article 2 : **PRÉCISE** que cet avenant n°1 aura une incidence financière 3 861,96€ HT avec une augmentation de l'ordre de 1,08 % par rapport au montant prévisionnel initial du marché,
- Article 3 : **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération et procéder à toutes les formalités administratives.

#### Résultats des votes

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 14 novembre 2023,

Le Président,

Publication/Affichage le 14 novembre 2023

Ludovic BIASOTTO